



CHACUN PEUT AGIR A SON NIVEAU : CONSIGNES POUR LES COMMUNES

Agir le plus tôt possible

Dès la découverte d'une espèce reconnue comme envahissante, pratiquer un arrachage manuel, peut-être plus coûteux en effort et en temps la première fois, mais plus efficace dans la durée.

Formation du personnel

Penser à former le personnel technique à la reconnaissance et la gestion des espèces. Il jouera ainsi un rôle de veille important pour une réponse rapide et efficace.

Utilisation d'herbicides ?

L'impact des herbicides sur la santé et l'environnement n'est jamais anodin, on privilégiera une action manuelle ou mécanique. Le cas de lutte chimique contre les espèces envahissantes est souvent décevant voire parfois inefficace ou aggrave le problème.

La terre végétale source de contamination

Pour éviter toute contamination, abandonner le recours systématique à l'apport de terre végétale et favoriser la réutilisation des matériaux en place pour refaire les talus et les surfaces d'engazonnement. Vous pouvez intégrer un règlement qui va dans ce sens dans votre Plan Local d'Urbanisme.

La gestion des résidus

Les résidus d'arrachage seront portés en déchetterie, ne pas les laisser sur place.

Les zones de sol mis à nu : un terrain favorable aux plantes envahissantes

Les espaces où le sol est mis à nu pendant plusieurs années (zones en attente d'urbanisation ou d'aménagement) sont très favorables aux espèces envahissantes. Intégrer cette donnée dans la réflexion sur l'aménagement du territoire et penser systématiquement à une couverture végétale préventive.